

Coronavirus (COVID-19)

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Date : 30 août 2021

Nature : ☒ **Recommandations** ☐ Propositions ☐ Présentation ☐ Avis

Sujet : Vaccination obligatoire chez les travailleurs de la santé et autre personnel offrant des services ou du soutien en milieux de vie et de soins

Aux fins de cet avis, les travailleurs de la santé et des services sociaux comprennent tous les intervenants du réseau de la santé et des services sociaux du Québec (RSSS) qui sont en contact avec les usagers ou qui travaillent en milieu de soins partageant des aires communes avec les travailleurs de la santé et clientèles vulnérables.

Au regard de la situation épidémiologique actuelle et de la capacité du RSSS à accomplir sa mission et considérant :

- Que le Québec vit présentement une quatrième vague de COVID-19 ; la pandémie ne cessant d'évoluer ici, comme ailleurs dans le monde ;
- Que cette vague coïncide aussi avec la hausse rapide du variant Delta qui est hautement transmissible ;
- Que cette vague menace d'entraîner une grande quantité de cas, et probablement d'hospitalisations, malgré la couverture vaccinale atteinte et les efforts de vaccination toujours en cours ;
- Que les usagers du système de soins sont très souvent vulnérables et pour beaucoup d'entre eux contraints, par leur condition de santé, d'être hébergés ou hospitalisés ;
- Que la capacité du RSSS à livrer sa mission est déjà compromise par les effets des vagues précédentes de COVID-19, notamment par le retrait et la réaffectation de travailleurs de la santé vulnérables à cette maladie ;
- Que dans certains milieux de soins et chez certains groupes d'intervenants, il subsiste des proportions significatives de personnes qui ne sont pas adéquatement vaccinées ;
- Que malgré les efforts déployés au moyen de diverses stratégies, la couverture vaccinale demeure insuffisante (voir annexe 1) ;
- Que la réponse à la COVID-19 demande une affectation importante de ressources humaines du RSSS aux fins de dépistage, diagnostic et prise en charge des personnes atteintes, en plus des interventions nécessaires auprès des contacts des cas pour des fins de contrôle de la transmission de la maladie ;
- Que dans ces circonstances, la capacité du RSSS à prodiguer des soins essentiels aux usagers vulnérables est menacée ;
- Que les travailleurs de la santé non adéquatement vaccinés, du fait de leurs contacts avec les usagers du RSSS, sont susceptibles de leur transmettre la COVID-19 ;
- Qu'il existe également un risque de contamination (ex. : dans les aires communes comme les ascenseurs et les cafétérias) entre les travailleurs du réseau de la santé qui ont des contacts rapprochés avec des patients et ceux qui n'en ont pas ;

- Qu'une proportion significative (jusqu'à 10 %) des cas actuels sont des travailleurs de la santé, même en quatrième vague ;
- Qu'il est impossible de retirer du travail tous les travailleurs potentiellement contagieux ou à risque de transmettre la COVID-19, puisque certains sont asymptomatiques ;
- Que les vaccins contre la COVID-19 actuellement disponibles sont sécuritaires et très efficaces, surtout pour éviter les formes graves de la maladie, chez les gens ayant reçu toutes les doses indiquées au Protocole d'immunisation du Québec ;
- Que les personnes vaccinées sont moins susceptibles de transmettre la maladie ;
- Qu'il y aura évaluation des effets sur la vaccination de la mise en place du passeport vaccinal à compter du 15 septembre prochain ;
- Qu'il y aura également maintien des meilleures pratiques pour convaincre et cibler les milieux, groupes de personnes et individus hésitant à la vaccination ;
- Que, pour des fins d'opérationnalisation de la mesure et d'une harmonisation de la directive, le temps passé auprès d'un patient ne soit pas un critère pour définir qui sera sujet ou non à la vaccination obligatoire ;
- Les suggestions entendues lors des consultations particulières des 26 et 27 août derniers ;
- Les devoirs déontologiques des professionnels de la santé de même que du souci d'exemplarité de toute personne travaillant dans le domaine de la santé ;
- L'importance de garder la confiance du public envers son système de soins ;

En conséquence, à titre hautement exceptionnel et en complément au maintien, voire à l'intensification des stratégies de promotion de la vaccination auprès de la population pour la convaincre des bien-fondés de la vaccination contre la COVID,

nous recommandons, en plus du maintien des actuelles mesures sanitaires de prévention et de contrôle des infections :

- Que TOUS les intervenants de la santé et des services sociaux, qu'ils soient en contact direct rapproché ou non avec les patients, soient adéquatement protégés, et ce, au plus tard le 15 octobre 2021, à moins de contre-indication à cet effet ;
- Cette recommandation s'applique :
 - Aux intervenants qui ont des contacts rapprochés avec les patients, incluant les médecins et bénévoles ;
 - Aux employés qui sont en contact avec les précédents ;
- Cette recommandation s'applique à tous les milieux de vie et de soins.

Approuvé par le directeur national de santé publique, M. Horacio Arruda, le 3 septembre 2021.

Signature :



N/Réf. : 21-SP-00306-31

Coronavirus (COVID-19)

ANNEXE 1

Vaccination des employés du réseau de la santé et des services sociaux

Tableau 5b Couverture vaccinale (adéquatement vacciné) du vaccin contre la COVID-19 des employés des RSSS selon la région de l'établissement et le lieu de service, période du 14 décembre 2020 au 15 août 2021

Région des établissements	CH ¹	CH-CLSC ²	CPEJ/CR ³	Domicile ⁴	CHSLD Public	CHSLD Privé conventionné	TOTAL
	CV %	CV %	CV %	CV %	CV %	CV %	CV %
01 – Bas-Saint-Laurent		89,4	86,5	85,9	82,4	NA	87,1
02 – Saguenay—Lac-Saint-Jean		90,8	87,1	89,7	85,7	83,5	89,0
03 – Capitale-Nationale	89,1	90,8	87,4	89,2	82,8	82,3	88,3
04 – Mauricie et Centre-du-Québec		86,4	79,9	84,9	76,9	81,3	83,2
05 – Estrie		85,4	81,1	82,9	75,9	83,8	82,5
06 – Montréal	84,7	82,1	81,9	79,6	77,1	74,5	81,4
07 – Outaouais		82,5	80,1	86,8	75,1	71,6	80,4
08 – Abitibi-Témiscamingue		87,7	83,2	85,5	83,7	NA	85,7
09 – Côte-Nord		88,0	85,8	86,3	76,4	NA	85,5
10 – Nord-du-Québec		86,7	100,0	70,6	76,3	NA	83,6
11 – Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine		93,8	89,6	87,5	87,4	NA	91,6
12 – Chaudière-Appalaches		87,2	83,6	90,1	82,3	78,8	85,1
13 – Laval		83,4	80,5	82,2	80,1	79,8	81,9
14 – Lanaudière		84,1	78,7	80,8	78,0	80,1	82,6
15 – Laurentides		85,6	80,8	83,2	75,9	81,8	83,2
16 – Montérégie		88,2	87,5	87,5	83,0	78,6	86,6
17 – Nunavik		76,3	70,6	78,1	90,3	NA	75,3
18 – Terres-Cries-de-la-Baie-James		89,0	80,2	98,2	NA	NA	84,9
Total	86,2	85,7	86,3	84,4	79,2	77,5	83,9

⁵ Établissements non fusionnés

⁶ CH et CLSC fusionnés

⁷ Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse / Centre de réadaptation

⁸ Soutien à domicile

% 50-74 %, 75 - 84 % et 85 % et plus

Coronavirus (COVID-19)

Tableau 6 Couverture vaccinale du vaccin contre la COVID-19 des employés du RSSS selon la catégorie d'emploi et le lieu de service, période du 14 décembre 2020 au 15 août 2021

Catégorie d'emploi	Couverture vaccinale	CHU	CH-CLSC	CPEJ/CR	Domicile	CHSLD Public	CHSLD Privé conventionné	TOTAL
		CV %	CV %	CV %	CV%	CV %	CV%	CV%
Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires ¹	Au moins 1 dose	93,0	92,3	89,2	92,0	87,5	84,5	91,5
	Adéquatement vacciné	89,1	87,1	82,2	86,7	79,5	76,9	86,0
Personnel para technique, services auxiliaires et métiers ²	Au moins 1 dose	87,1	87,8	86,3	85,6	88,2	86,7	87,4
	Adéquatement vacciné	79,9	78,9	75,3	77,2	78,7	75,5	78,2
Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration ³	Au moins 1 dose	88,2	90,0	89,5	86,8	86,5	90,6	89,4
	Adéquatement vacciné	82,2	83,4	82,6	79,7	79,7	85,0	82,6
Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux ⁴	Au moins 1 dose	94,2	94,0	91,7	93,9	94,5	93,1	93,3
	Adéquatement vacciné	90,7	89,7	84,5	89,0	88,6	90,6	88,2
Pharmacien, dentiste, biochimiste, physicien médical, sage-femme	Au moins 1 dose	97,7	95,8	90,9	100,0	98,4	100,0	96,3
	Adéquatement vacciné	96,0	93,1	90,9	100,0	95,8	95,8	93,6
Cadre	Au moins 1 dose	97,8	96,9	99,3	98,1	96,1	93,1	97,3
	Adéquatement vacciné	95,8	94,3	96,1	95,1	93,0	90,0	94,9
Total	Au moins 1 dose	91,1	91,6	90,8	90,6	88,2	87,0	90,6
	Adéquatement vacciné	86,2	85,7	83,2	84,4	79,2	77,5	83,9

¹ Infirmière, infirmière clinicienne et praticienne, infirmière auxiliaire, inhalothérapeute, externe en soins infirmiers.

² Préposé aux bénéficiaires, auxiliaire familiale, services auxiliaires, autres paratechniques, métiers.

³ Employé de bureau, technicien de l'administration, professionnel de l'administration.

⁴ Technicien de la santé, technicien des services sociaux, professionnel de la santé, professionnel des services sociaux, externe en technologie médicale.

% 50-74 %, 75-84 % et 85 % et plus. Voir notes méthodologiques à la fin du document.

Coronavirus (COVID-19)

Vaccination des travailleurs de la santé en fonction des différents ordres professionnels

Tableau 7 Couverture vaccinale (au moins 1 dose et adéquatement vacciné) du vaccin contre la COVID-19 des travailleurs de la santé en fonction de leur ordre professionnel et la région du lieu de pratique ou de résidence, période du 14 décembre 2020 au 29 août 2021

Région du lieu de pratique ou de résidence	Médecins (CMQ) ¹		Infirmières et infirmiers (OIIQ) ²		Infirmières et infirmiers auxiliaires (OIIAQ) ³		Pharmaciens (OPQ) ⁴		Sages-femmes (OSFQ) ⁵		Inhalothérapeutes (OPIQ) ⁶	
	CV %		CV %		CV %		CV %		CV %		CV %	
	Au moins une dose	Adéquatement vacciné	Au moins une dose	Adéquatement vacciné	Au moins une dose	Adéquatement vacciné	Au moins une dose	Adéquatement vacciné	Au moins une dose	Adéquatement vacciné	Au moins une dose	Adéquatement vacciné
01 - Bas-Saint-Laurent	98,1	97,5	94,7	91,0	87,2	82,9	96,4	96,4	66,7	66,7	96,2	93,7
02 - Saguenay—Lac-Saint-Jean	99,1	98,0	95,7	92,4	91,8	85,9	98,3	96,7	71,4	42,9	94,3	91,8
03 - Capitale-Nationale	97,9	96,8	95,5	92,8	89,9	84,2	98,5	98,0	70,0	63,3	98,9	98,3
04 - Mauricie et Centre-du-Québec	98,4	97,5	94,5	90,8	88,8	81,0	99,1	97,9	81,0	71,4	94,9	94,2
05 - Estrie	98,7	97,3	94,0	90,6	85,1	78,0	97,7	96,2	65,0	55,0	97,0	96,0
06 - Montréal	97,0	95,5	90,5	86,6	82,6	75,3	96,7	94,8	83,7	79,6	94,1	91,8
07 - Outaouais	94,1	91,7	93,7	90,0	84,4	77,7	91,6	90,1	90,9	72,7	96,8	95,2
08 - Abitibi-Témiscamingue	97,5	96,2	95,3	92,0	87,1	79,9	96,5	95,8	-	-	100,0	98,8
09 - Côte-Nord	96,9	96,4	96,0	92,3	86,8	80,0	91,0	89,7	-	-	100,0	95,2
10 - Nord-du-Québec	94,4	83,3	90,5	88,1	95,8	91,7	78,6	71,4	-	-	100,0	100,0
11 - Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	98,4	96,5	96,8	94,4	91,1	86,5	94,9	94,9	-	-	97,4	94,9
12 - Chaudière-Appalaches	98,3	97,9	94,2	91,6	87,5	82,2	96,8	95,4	40,0	40,0	97,3	94,1
13 - Laval	96,5	95,7	90,1	85,6	82,8	75,8	94,6	92,4	83,3	50,0	95,9	90,1
14 - Lanaudière	97,8	97,3	93,1	90,0	86,9	81,1	97,5	95,7	100,0	85,7	96,8	94,3
15 - Laurentides	96,9	95,8	94,3	90,7	89,7	81,3	97,0	95,8	100,0	90,9	94,0	92,6
16 - Montérégie	97,5	96,3	94,6	91,8	90,5	84,9	97,8	96,2	92,0	88,0	96,4	94,9
17 - Nunavik	100,0	97,6	96,3	88,9	-	-	90,0	90,0	80,0	70,0	-	-
18 - Terres-Cries-de-la-Baie-James	96,3	92,6	98,7	97,4	-	-	100,0	100,0	-	-	-	-
Total	97,4	96,2	93,3	90,0	87,0	80,5	96,8	95,2	79,1	71,1	95,7	93,7

*Les données ne sont pas présentées pour les régions ayant moins de 5 professionnels affiliés au Registre. ¹ CMQ : Collège des médecins du Québec ² OIIQ : Ordre des infirmières et infirmiers du Québec ³ OIIAQ : Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec ⁴ OPQ : Ordre des pharmaciens du Québec ⁵ OSFQ : Ordre des sages-femmes du Québec ⁶ OPIQ : Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec.

% 50-74 %, 75-84 % et 85 % et plus.

Notes méthodologiques pour l'interprétation des données du bilan sur la vaccination contre la COVID-19

La **CV adéquatement vaccinée** tient compte à la fois du nombre de doses reçues et des antécédents de Covid-19, confirmés par un résultat PCR positif. Ainsi, seront considérés adéquatement vaccinés les personnes ayant reçu toutes les doses requises selon le type de vaccin administré (1 ou 2) et les personnes ayant fait la maladie et ayant reçu par la suite une dose de vaccin tel que défini au [protocole d'immunisation du Québec \(PIQ\)](#) et dans [l'aide à la décision](#).

Source : Institut national de santé publique du Québec (16 août 2021), Vigie des activités de vaccination contre la COVID-19 et de suivi des couvertures vaccinale au Québec, sur le site de <https://www.inspq.qc.ca>.